



République Française
Conseil Municipal d'Ecotay l'Olme
Mairie - 42600 Ecotay l'Olme (Loire)
tél 04.77.58.59.69 - fax 04.77.58.92.98 - ecotay@wanadoo.fr

Nombre de membres en

exercice : 15

Présents : 15

Votants:0

Convocation le :
14/04/2023

Séance du mercredi 10 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de , Maire.

Sont présents : MASSON Robert, GANDREY Carine, MAY Michelle, JAY Daniel, JOANIN Robert, MARECHAL Jacques, MARIANI Jean-Michel, DUCLOS Christiane, GOURBEYRE Auriane, MEYNIEL Catherine, PEYCELON Guillaume, BAROU Guy, MEFTAH Pascal, MASSACRIER Sylvaine, DUCLOS Norbert

Représentés :

Absents et Excuses :

Secrétaire de séance :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de rénovation de l'éclairage du stade de foot.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

détail	montant HT travaux	% - PU	participation commune
Rénovation éclairage stade de foot	24 798€	60%	14 879€
TOTAL	24 798.77€		14 879.26€

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Cette délibération annule et remplace la délibération 2022_45.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "rénovation de l'éclairage du stade de foot" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Madame le Maire pour information avant exécution.

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/05/2023
042-214200875-20230510-DE_2023_030-DE

Objet de la délibération :

**RENOVATION DE
L'ECLAIRAGE DU
STADE DE FOOT
DE_2023_030**

Fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Carine GANDREY



RF SOUS-PREFECTURE de MONTBRISON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/05/2023 042-214200875-20230510-DE_2023_030-DE